



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service des ponts et chaussées  
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Au Conseil communal de Siviriez  
Route de l'Eglise 10  
1678 Siviriez

RECU LE - 21.02.2021

Service des ponts et chaussées SPC  
Tiefbauamt TBA

Section projets routiers cantonaux  
Sektion Kantonsstrassenprojekte

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 36 44  
www.fr.ch/spc

—  
Réf : FC/sf  
Imputation : PCAM 17'153  
Affaire traitée par : Fabrice Collaud  
T direct : +41 26 305 36 64  
Courriel : fabrice.collaud@fr.ch

*Fribourg, le 22 février 2021*

**Axe 2000 Pont - Romont - Fribourg, PR 700 à 1300**  
**Axe 2010 Romont - Rue, PR 125 à 600**  
**Siviriez, traversée de la localité**  
**OPB – Cadastre du bruit et étude d'assainissement du bruit routier**

Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Par la présente, nous vous informons que le Service des ponts et chaussées (SPC) est compétent pour établir le cadastre de bruit des routes cantonales et d'en assurer la mise à jour. Il planifie et réalise l'assainissement du bruit des routes cantonales.

Afin d'assumer ces tâches, le SPC a fixé des priorités pour chacune des localités traversées par une ou plusieurs routes cantonales.

La prochaine étape étant la traversée de votre localité, nous allons procéder ces prochains mois à la réalisation d'un cadastre du bruit et si nécessaire d'une étude d'assainissement du bruit routier. A cet effet, le bureau d'acousticiens MGI Ingénieurs SA a été mandaté par le SPC et débutera dès août 2021 ses études. Le bureau effectuera divers relevés le long de la route cantonale et devra intervenir à l'intérieur de certains bâtiments exposés au bruit routier (vérification des locaux à usage sensible au bruit, relevés de bruit, ...). La durée de ce mandat sera étalée jusqu'à la fin 2021.

Au cas où une étude d'assainissement deviendrait nécessaire, d'autres mandataires tels qu'un bureau de géomètres, d'ingénieurs civils ou d'urbanistes pourront être appelés à collaborer avec l'acousticien pour mettre sur pied un projet (mesures constructives) soumis à une enquête publique et/ou à une publication du projet de décision d'assainissement.

**Par ce courrier, nous vous invitons dès lors à informer vos citoyens du projet mené par le SPC et de réserver un accueil approprié à nos mandataires.**

La réalisation du cadastre de bruit permettra de définir précisément quelles habitations présentent des dépassements des valeurs limites fixées par l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB).

En cas de nécessité, une étude d'assainissement proposera des mesures antibruit dimensionnées sur la base d'un pronostic bruit à l'horizon + 20 ans. Nous vous tiendrons au courant une fois l'étude suffisamment aboutie.

Diverses informations complémentaires à la protection contre le bruit routier se trouvent dans le bulletin d'information du SEn (édition d'octobre 2009) joint au présent courrier.

Le secteur Etudes routières se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire concernant la protection contre le bruit.

Dans l'intervalle, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

**Annexe**

—

Bulletin d'information du SEn – 'la protection contre le bruit routier dans le canton de Fribourg'

**Copies**

—

Bureau d'acousticiens MGI Ingénieurs SA, Route de Vevey 128, 1618 Châtel-St-Denis  
SEn, secteur Bruit et rayonnement non-ionisant (RIS)